

## Inondés r-assurés



Comment les sociétés d'assurance font-elles

face aux importants dégâts causés par les orages et les inondations qui sont à dénombrer dans une grande partie du pays?

Des villages évacués et prisonniers de l'eau, des routes fermées, des milliers d'arbres déracinés, mais aussi d'importants dégâts dans les zones urbaines, en particulier dans le Château de Buda... Voici quelques-unes des conséquences des inondations dont est victime une grande partie du pays suite aux violents orages et pluies diluviennes qui se sont abattues sur la Hongrie au cours du mois de mai.

A l'exception des dommages qui touchent les habitations situées dans des zones de crues, les sociétés d'assurance vont payer les dégâts. Ce mois-ci, les experts se concentrent sur ces événements inhabituels. Le président du comité d'assurances immobilières MABISZ, Zoltán Szabó, a déclaré, sur le site immobilier [ingatlanmagazin.com](http://ingatlanmagazin.com), avoir en effet reçu de très nombreuses requêtes concernant des dégâts d'eaux. Les sociétés d'assurance traitent le problème avec une grande flexibilité, a-t-il précisé, et le processus de dédommagement se fait en continu. Il a ainsi souligné que les petits dégâts sont en général réglés en quelques jours. En ce qui concerne les dégâts plus importants (au-delà de 500.000 HUF), les sociétés règlent une avance de 20 à 50% du dédommagement, en fonction de la somme totale, puis rembourse le reste des frais engagés sur présentation de factures.

Selon le calcul de l'Alliance des Sociétés d'assurance hongroises, le montant total des dégâts atteindrait plus de 5 milliards de HUF (la société Aegon estime quant à elle que les dommages représenteraient 12 milliards de HUF). Les sociétés ont reçu une dizaine de milliers d'annonces. Seules 72 % des biens immobiliers en Hongrie sont assurés, et ce bien qu'un contrat d'assurance ordinaire ne coûterait que 2000 à

3000 HUF par mois, en fonction bien sûr de la taille des biens en question. Or, une centaine de milliers de propriétés auraient été concernées par les inondations et les infiltrations en mai et depuis début juin. Certaines sociétés se sont engagées à payer les avances en li-quide. Il arrive tout de même que les sinistrés estiment avoir subi plus de pertes que la société d'assurance ne veut en prendre la charge. Dans ce cas-là, les assurés sont en droit de poursuivre la compagnie d'assurances devant les tribunaux.

Tímea Ocskai

•  
Catégorie  
Agenda Culturel